



## Les étapes de votre souscription e-ADE

e-ADE est votre espace en ligne pour finaliser votre adhésion et suivre l'avancement de vos dossiers d'assurance emprunteur. Lors de votre rendez-vous crédit, vous avez choisi e-ADE pour compléter votre questionnaire de santé en toute confidentialité. Voici une description des différentes étapes afin d'y parvenir facilement et rapidement :

### Étape 1 :

Vous recevez un e-mail avec le lien vers votre espace eADE et votre identifiant de connexion.



S'il y a un co-emprunteur, chacun de vous reçoit son propre mail avec ses propres identifiants.



Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter,

- pensez à vérifier que votre navigateur est bien à jour,
- privilégiez Chrome ou Firefox,
- acceptez les cookies,
- si besoin, testez votre accès sur un autre appareil.



En cliquant sur le lien, vous recevez un mot de passe temporaire valide 10 minutes.

### Étape 2 :

Lors de votre 1<sup>ère</sup> connexion, vous êtes invité à **personnaliser votre mot de passe** (pensez à le noter pour pouvoir vous connecter ultérieurement).



Nous vous invitons à vous munir de tous les éléments nécessaires relatifs à votre état de santé (par exemple arrêt de travail de longue durée, vos ordonnances de traitement ...) afin de répondre au questionnaire simplifié ou complet selon votre profil.

### Étape 3 :

Avant de saisir votre questionnaire de santé, vous devez **valider votre consentement**.



Conservez votre téléphone portable à proximité car vous recevrez un nouveau SMS en fin de saisie pour signer électroniquement votre adhésion.

### Étape 4 :

Vous pouvez maintenant **compléter votre questionnaire de santé**. Il comporte 5 questions simples. En cas de réponse positive, des informations complémentaires vous sont demandées (ne pas dépasser 500 caractères pour répondre).



Attention, les informations que vous saisissez conditionnent votre dossier. Vos réponses doivent être sincères et précises. Une fausse déclaration entraînerait l'annulation de votre contrat.

### Étape 5 :

Après avoir validé votre questionnaire de santé, vous recevez un SMS (valide 10 minutes) pour **signer votre adhésion** ; Vous pouvez aussi être invité à **fournir des informations médicales complémentaires**.



Lorsque vous avez terminé de compléter votre questionnaire, vous pouvez sauvegarder vos réponses pour le modifier ultérieurement si besoin. Si vous les validez, le questionnaire ne sera plus modifiable.



Si vous avez des examens médicaux à réaliser, vous pouvez utiliser les services d'ARM pour un traitement plus rapide de votre dossier et sans avance de frais. Dans le cas contraire, vos dépenses seront remboursées selon les barèmes de la Sécurité Sociale. Vous pouvez transmettre à l'assureur vos pièces médicales depuis votre espace eADE en toute confidentialité.

### Étape 6 :

**Étude de votre dossier et décision de l'assureur**  
Vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier dans votre espace documentaire et accéder aux documents associés.



Si vous préférez transmettre vos pièces médicales par courrier à l'assureur, pensez à joindre la demande de pièces officielle qui porte vos coordonnées et numéro d'adhésion, indispensables au traitement de votre dossier.



## Le questionnaire de santé simplifié e-ADE

Afin de vous permettre de préparer la saisie des réponses au questionnaire de santé, nous vous invitons à prendre connaissance des questions qui vous seront posées :

### Questionnaire Simplifié

#### 1. Votre taille et votre poids

Vous mesurez \_\_\_\_ cm et vous pesez \_\_\_\_ kg.

*Les questions suivantes ne concernent pas les cas de : maternité, appendicite, amygdales et végétations, hernies de paroi, varices, hémorroïdes, chirurgie esthétique et dentaire.*

**oui**      **non**

#### 2. Vos arrêts de travail

Etes-vous actuellement en arrêt de travail ou avez-vous eu un ou plusieurs arrêts de travail de plus de 21 jours consécutifs au cours des 5 dernières années sur prescription médicale, pour raison de santé ?

#### 3. Vos traitements médicaux

Suivez-vous actuellement un traitement médical ou vous a-t-on déjà prescrit un traitement médical plus de 21 jours consécutifs au cours des 5 dernières années ?

#### 4. Vos hospitalisations

Au cours des 10 dernières années, avez-vous été hospitalisé(e) dans une clinique, un hôpital, ou une maison de santé ?

#### 5. Vos prises en charge

Etes-vous ou avez-vous été pris en charge à 100 % pour raison médicale par un organisme de sécurité sociale au cours des 10 dernières années ?

Compte-tenu de vos réponses, des informations complémentaires pourront vous être demandées. Vous serez alors invité à poursuivre sur un questionnaire de santé complet.

**CE DOCUMENT N'A PAS DE VALEUR CONTRACTUELLE.**

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 30 rue Pierre Bretonneau BP 39923 - 66832 PERPIGNAN CEDEX 9 - 776 179 335 RCS PERPIGNAN - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 669.



Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse régionale de Crédit Agricole sont assurés par : \* PREDICA S.A. au capital de 997 087 050 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS Paris. Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 Paris. \*PACIFICA S.A. au capital de 281 415 225 € entièrement libéré. 352 358 865 RCS Paris. Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris  
Entreprises régies par le Code des assurances. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Il peut arriver que votre état de santé ne vous permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à votre cas.  
Ces contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur [www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr](http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr) ou dans votre agence Crédit Agricole.  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Méditerranée, société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 669.